

Nom :

Prénom :

Adresse mail :

Téléphone :

Adresse postale :

J'autorise VRAC à me créer un compte sur leur plateforme de commande en ligne

[OBLIGATOIRE] Dans le cadre du fonds Mieux manger pour tous, j'autorise VRAC France à utiliser mes informations à des fins de remontées de données non nominatives auprès de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS)

J'accepte de recevoir la newsletter mensuelle de mon groupement (info sur les produits au catalogue, informations sur le groupement d'achat, lieu, horaires etc.)

J'accepte d'être ajouté-e sur le groupe WhatsApp du groupement (s'il existe)

Composition de votre foyer par âge et sexe

0-3 ans	4 - 14 ans	15 - 25 ans	26 - 64 ans	65 ans et +	Féminin	Masculin	Autres

La tarification

Tarif « quartier/étudiant-e » (adhésion annuelle à partir de 1€)

Pour les personnes qui habitent un quartier politique de la ville (+/- 100m), un logement social, les étudiant-es. Ce tarif peut également être attribué dans le cadre d'une situation particulière - temporaire ou non - qui rendrait difficile un accès suffisant à une alimentation de qualité (minima sociaux (RSA, AAH, ASPA, APL, ASS, ASI, ADA, RSO), services civiques, famille monoparentale, etc.)

Résidant d'un quartier prioritaire

Etudiant-e, précisez où :

Résidant en logement social précisez le bailleur (EMH, Alliade, CROUS...) :

Tarif « coup de pouce » (adhésion annuelle à partir de 1€)

Pour les étudiant-e boursier-e ou bénéficiaire des repas à 1 euros du CROUS et pour les personnes redirigées par mail par un-e travailleur-euse social-e diplômé.e d'Etat (assistant.e social.e, CESF...) ou un travailleur social ayant accès au budget après entretien individuel.

Tarif « hors quartier » (adhésion annuelle à partir de 20€)

Pour les personnes qui habitent ou travaillent dans une commune d'un groupement mais qui n'habitent pas un quartier politique de la ville et pour le personnel d'une maison des étudiant-es ou de l'Université Lyon 2.

Si vous ne savez pas de quel tarif vous pouvez bénéficier, merci de vous tourner vers la personne référente de votre groupement qui pourra vous éclairer.

Groupement d'achats souhaité proche de votre lieu de résidence ou de travail

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> La Duchère à Lyon 9 | <input type="checkbox"/> Les Buers à Villeurbanne | <input type="checkbox"/> La Velette à Rillieux-la-Pape |
| <input type="checkbox"/> Sœur-Janin à Lyon 5 | <input type="checkbox"/> Cusset à Villeurbanne | <input type="checkbox"/> Terraillon à Bron |
| <input type="checkbox"/> Le Faitout à Oullins | <input type="checkbox"/> Bel Air à Saint-Priest | <input type="checkbox"/> Maison des étudiants au Campus
Porte des Alpes de Bron |
| <input type="checkbox"/> Le Grand-Vire à Vaulx-en-Velin | <input type="checkbox"/> Les Minguettes à Vénissieux | <input type="checkbox"/> La Maison des étudiants à Lyon 7 |
| <input type="checkbox"/> Saint-Jean à Villeurbanne (réservé
aux salariés de Envie RA) | <input type="checkbox"/> Parilly à Vénissieux | <input type="checkbox"/> La MESA à Lyon 8 |
| | <input type="checkbox"/> L'Arsenal à Saint-Fons | |

Charte de l'adhérent-e VRAC Lyon Métropole

- Je demande à adhérer à l'association **VRAC LYON METROPOLE** et j'atteste avoir pris connaissance et souscrire à la « Charte de l'adhérent-e VRAC » qui m'a été remise avec ce formulaire.
- Conformément à la charte, je m'engage à respecter les valeurs de l'association, à me rendre disponible ponctuellement pour aider sur des distributions ou au hangar, à régler mes commandes passées.

Merci pour ces renseignements ! Nos groupements d'achats sont ouverts à toutes mais en raison d'une forte affluence, certains sont saturés. Nous reviendrons vers vous pour confirmer votre demande d'adhésion ! A bientôt !

Fait à

le

Signature :

Formulaire à renvoyer à : contact-lyon@vrac-asso.org ou à remettre en main propre à la personne référente du groupement.

Les informations recueillies sont nécessaires pour l'administration de l'association. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au bureau de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des dites informations, veuillez-vous adresser au bureau de l'association.